

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Numéro d'ordre du marché : **XXXXXX**

### Objet du marché

**Contrat de dératisation du site de l'EPLEFPA de Marmilhat  
(Lempdes)**

Service gestionnaire :

*Secrétariat Général de l'EPLEFPA de Marmilhat*

## **ARTICLE.1 : DEFINITION DES PRESTATIONS**

Mise en place d'un contrat de dératisation du site de l'EPLEFPA de Marmilhat à Lempdes. Contrat composé d'un lot (lot 1) obligatoire et de deux options.

## **ARTICLE 2 : LIEU DES PRESTATIONS**

Site de Marmilhat (Lempdes 63)

## **ARTICLE 3 : CALENDRIER**

Le contrat débutera le **01 février 2017** et prendra fin le **31 janvier 2020** (3 ans). Il sera renouvelable 2 fois 1 an par **reconduction expresse**.

## **ARTICLE 4 : ORGANISATION DES PRESTATIONS**

Le titulaire mettra en place les moyens nécessaires pour réaliser le plan de dératisation dans le respect de la réglementation en vigueur. Il organisera les fréquences d'intervention.

## **ARTICLE 5 : ACCES AUX LIEUX**

Les voies sont accessibles sans difficulté particulière. Un plan de circulation sera donné au titulaire du marché au moment de la notification. Les interventions devront avoir lieu en journée.

Les déplacements ne devront pas mettre en jeu la sécurité du personnel de l'EPLEFPA de Marmilhat.

## **ARTICLE 6 : PLAN DE PREVENTION**

Pour l'ensemble des interventions prévues, un plan de prévention devra être établi en relation avec l'agent de prévention et le secrétaire général de l'EPLEFPA de Marmilhat.

## **ARTICLE 7 : DETAIL DES PRESTATIONS**

Il s'agit :

- de mettre en place un plan de lutte et de prévention efficace contre les types de nuisibles suivants : souris, rats gris, rats noirs.
- D'identifier les sources de nourriture, les points d'entrée et les lieux de nidification.

Le plan d'actions devra prendre en compte les particularités techniques des différents sites à protéger (restaurant scolaire du lycée, les exploitations agricoles et horticoles..).

Le titulaire mettra en place si besoin des documents dans lesquelles seront définies : La fréquence des traitements, la nature et le mode d'application des produits raticides, les consignes de précautions...

Le titulaire fournira un plan détaillé des zones de lutte.

Le titulaire devra être en mesure de pouvoir intervenir sur d'autres types de nuisibles à la demande (insectes, volatiles...)

**7.1 Lot 1:**

Lycée Louis Pasteur, Suquet (voir plan)

**7.2 Option 1 :**

Exploitation horticole (voir plan)

**7.3 Option 2 :**

CFA (voir plan)

**7.4 Option 3 :**

CFPPA (voir plan)

**7.3 Option 4 :**

Exploitation agricole (voir plan)

**7.4 Accessoires**

Néant

**ARTICLE 8 : DIVERS**

En cas d'attribution du marché, chaque lot ou option fera l'objet d'une facturation propre.